



Communiqué de presse : L'AIEG, le gestionnaire de réseau de distribution reste sous la barre des 300 € en 2025 pour un client type consommant 3.500 kWh

La Commission wallonne pour l'Énergie (CWaPE), organisme officiel de régulation du marché du gaz et de l'électricité en Région wallonne, a publié les tarifs de distribution qui entreront en vigueur dès le 1^{er} janvier 2025.

Des économies significatives pour les consommateurs

Pour l'année 2025, les ménages situés dans la zone couverte par l'AIEG bénéficieront des tarifs les plus bas en Wallonie.

- En **tarif simple**, le montant total s'élève à **330,27 €**, soit **16,22 % de moins** que la moyenne régionale.
- En **tarif bi-horaire**, le coût est de **299,46 €**, soit une économie de **8,19 %** par rapport à la moyenne.

Ces performances tarifaires permettent aux consommateurs de réaliser des économies substantielles sur leur facture énergétique, tout en profitant d'un service fiable et de qualité.

Une gestion rigoureuse au service des usagers

Ces résultats témoignent de la capacité de l'AIEG à optimiser ses processus et à maîtriser les coûts d'exploitation, malgré un contexte énergétique de plus en plus complexe. Grâce à une gestion locale et efficace, l'AIEG continue de garantir un excellent rapport qualité-prix à ses utilisateurs, tout en s'engageant dans une transition énergétique durable.

Pour plus d'informations sur l'AIEG et ses engagements, rendez-vous sur www.aieg.be

Pour l'AIEG,



Guy DELEUZE

Directeur général



Vincent SAMPAOLI

Président